

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-8-5

Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITION DE DIVERSES TRANSACTIONS FONCIERES SUR LE TERRITOIRE BAS-RHINOIS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de l'acquisition, auprès de particuliers, de la parcelle sise à SOMMERAU et cadastrée sous-section 431/4 n°274/217 de 0,07 are pour un montant forfaitaire de 15,00 € ;
- Décide que l'acte afférent à cette transaction sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Décide de désigner le premier vice-président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, M. Rémy WITH, comme signataire de cet acte, le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace étant authentificateur ;
- Décide de la cession, au profit d'un particulier, de la parcelle cadastrée à SIEWILLER sous-section 1 n°438 de 0,88 are pour un montant de 704,00 € ;
- Décide que l'acte afférent à cette transaction sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- Décide de désigner le premier vice-président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, M. Rémy WITH, comme signataire de cet acte, le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace étant authentificateur ;
- Constate la désaffectation des parcelles cadastrées sous-section 7 n°208 de 2,57 ares et n°209 de 2,06 ares, soit au total 4,63 ares, situées lieu-dit Stelzhof à RIMSDORF ;
- prononce leur déclassement et leur intégration au domaine privé de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Précise que les crédits liés aux opérations précitées seront imputés sur le budget comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P066O018	Acquisitions foncières routes	21 2112 843	15,00 €	
P066O018	Cessions foncières routes	77 775 843		704,00 €
TOTAL			15,00 €	704,00 €

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité